

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 10 juillet 2018, à 19h15, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Mme Sylvie Fauteux

Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés est absent.

2018-07-10-01 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination de l'inspecteur municipal par intérim
3. Période de questions
4. Levée

Adopté.

2018-07-10-02 : NOMINATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL PAR INTERIM

ATTENDU le départ de M. Marc Sage à titre d'inspecteur municipal à compter du 17 juillet 2018 ;

ATTENDU la présence de M. René Therrien à titre d'inspecteur adjoint ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un inspecteur municipal afin de ne pas retarder les travaux et de permettre l'émission de certains permis ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité

- De nommer M. René Therrien à titre d'inspecteur municipal par intérim à compter du mercredi 18 juillet 2018. À cet effet, les tâches de l'inspecteur municipal par intérim, sans être limitatives, sont les suivantes :
 - Voir au respect de certains règlements, notamment quant à l'application du règlement 244 relatif à la prévention des incendies ;
 - Assurer l'entretien et le bon état des routes, des ponts et de la signalisation ;
 - Voir à l'entretien du bureau municipal, du centre communautaire, du garage, des espaces verts, de la plage municipale ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- Aider le superviseur à l'entretien de l'usine d'épuration et du réseau d'aqueduc ;
 - Valider les factures se rapportant aux travaux qu'il a réalisés,
 - Effectuer toutes autres tâches reliées à la fonction.
- Que les conditions sont les suivantes :
- Taux horaire de 20 \$/h ;
 - La semaine normale de travail sera de 40 heures par semaine, durant toute la durée de l'intérim ;
 - M. René Therrien aura à sa disponibilité le camion de la municipalité afin de pouvoir répondre aux urgences. Il pourra l'utiliser à des fins personnelles et il devra en déclarer le kilométrage à la direction générale ;
 - M. René Therrien devra répondre aux urgences. À cet effet, il aura en sa possession le cellulaire de la municipalité ;
 - L'ensemble des autres conditions prévues à la Politique des conditions de travail du 4 juin 2018 continue de s'appliquer.
- D'autoriser la direction générale à faire parvenir la présente résolution à M. René Therrien.

Adopté.

2018-07-10-03 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-07-10-04 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robin Cotnoir propose la levée de l'assemblée à 19h20.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.